

## **LE JEUDI 3 AVRIL 2025**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA de la Mauricie tenue le jeudi trois (3) avril deux mille vingt-cinq (2025) au Complexe Laviolette situé au 2203, boulevard des Forges à Trois-Rivières à compter de 9h30.

Le quorum étant constaté, la rencontre débute officiellement à 9h50.

Madame Émilie Bolduc, agissant à titre d'animatrice de la rencontre, fait une courte présentation sur le déroulement de la journée notamment pour l'explication du jeu-questionnaire, l'utilisation du microphone et pour demander un droit de parole.

### **1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT, MONSIEUR MARTIN MARCOUILLER**

Monsieur Martin Marcouiller souhaite la bienvenue à tous les participants présents et les remercie d'assister à notre rencontre. Il souligne la présence de monsieur Martin Caron, président général de l'Union ainsi que madame Isabelle Bouffard, cheffe des affaires économiques et directrice de la Direction recherche et politique agricole à l'Union (DREPA). Il souhaite également un joyeux anniversaire à notre président général.

Cinquante-cinq (55) personnes assistent à l'assemblée, dont 27 délégué(e)s (des Chenaux 7, Haute-Mauricie 0, Maskinongé 10, Mékinac 6 et administrateurs FUPAM 4), 11 producteurs(trices)/conjoint(e)s, 9 permanent(e)s ainsi que 8 invités et/ou conférenciers, dont monsieur Frédéric Laurin, PhD Économie, comme conférencier, professeur à l'UQTR et monsieur Sébastien Cyr, directeur à la FADQ.

### **2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Sylvain Samuel procède à la lecture de l'avis de convocation. Sur une proposition de monsieur France St-Amand, appuyée par monsieur Nicolas Baril et unanimement résolue, il est convenu d'adopter l'avis de convocation de l'AGA 2025.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Martin Marcouiller procède à la lecture du projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle. Monsieur Jean Dampousse, appuyé de madame Hélène Champagne, en propose l'adoption et c'est unanime.

**4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 7 AVRIL 2024**

Monsieur Martin Marcouiller demande à monsieur Sylvain Samuel de procéder à une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 avril 2024.

Sur une proposition de madame Caroline Dubois, appuyée par monsieur Raphaël Grenier-Dampousse et unanimement résolue, il est convenu d'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**5. RÉSUMÉ DES RÈGLES SUR LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES**

Monsieur Sylvain Samuel fait une lecture du résumé des règles de procédure en précisant que les règles complètes sont disponibles au besoin.

Après lecture, sur une proposition de monsieur Pierre Thiffault, appuyée par madame Hélène Champagne, il est unanimement convenu de s'y conformer.

**6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 – PARTIE 1**

De nouveau cette année, la présentation du rapport annuel revient sous la forme de capsules vidéo par les responsables des différents services. On assiste à la présentation de la première partie.

**7. ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS DE LA FUPAM ET DU SCF CONSEILS MAURICIE INC. AU 31 DÉCEMBRE 2024** 

Monsieur Martin Marcouiller invite le directeur régional ainsi que monsieur Patrick Samson, directeur du Cabinet, à présenter les informations financières cumulées fédération régionale et SCF.

Les informations financières cumulées démontrent des revenus de 3 777 914 \$ contre des dépenses d'exploitation de 3 979 666 \$ occasionnant un déficit avant impôts de 201 752 \$ auquel on ajoute la récupération des impôts exigibles de 8 493 \$ pour un déficit net de 193 259 \$. Les actifs nets se chiffrent 1 581 956 \$ au 31 décembre 2024.

Les explications sur les principaux écarts entre 2024 et 2023, autant au niveau des revenus que des dépenses, sont présentées à la satisfaction des délégué(e)s et producteurs et productrices agricoles.

Après présentation, sur une proposition de monsieur Nicolas Baril, appuyée par madame Florence Lefebvre St-Arnaud et unanimement résolue, il est convenu d'accepter les informations financières cumulées FUPAM et SCF Conseils Mauricie Inc. au 31 décembre 2024.

Monsieur Martin Marcouiller adresse une mention de félicitations à monsieur Patrick Samson pour le développement du cabinet au cours des dernières années et l'excellent travail de tous les employés du SCF.

## **8. NOMINATION DU COMPTABLE EXTERNE**

Monsieur Martin Marcouiller rappelle qu'une offre de service provenant de RCGT a été acceptée pour les années se terminant au 31 décembre 2023, 2024 et 2025.

Sur une proposition de monsieur Jean Damphousse, appuyée par monsieur Guy Boivin, il est unanimement convenu de nommer le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton comme comptable externe pour l'année 2025 avec des mandats de mission de compilation pour la Fédération de l'UPA de la Mauricie et pour SCF Conseils Mauricie Inc.

## **9. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 – PARTIE 2**

L'audience assiste à la présentation de la 2<sup>e</sup> partie du rapport des activités 2024.

Sur une proposition de monsieur Raphaël Grenier-Damphousse, appuyée par monsieur Thomas Leblanc et unanimement résolue, il est convenu d'adopter le rapport des activités 2024.

## **10. BILAN 2024 DE LA DREPA PAR MADAME ISABELLE BOUFFARD**

Madame Émilie Bolduc présente madame Isabelle Bouffard, cheffe des affaires économiques et directrice de la DREPA à l'Union.

Madame Bouffard se dit très heureuse de participer pour la première fois à l'assemblée générale annuelle de la Mauricie et de présenter le bilan 2024 des actions de la DREPA.

Madame Bouffard débute sa présentation en présentant la mission et l'organigramme du service. Quatre secteurs sont couverts par la DREPA en l'occurrence comptabilité et fiscalité, économie et commerce, mise en marché et aide aux groupes et environnement et aménagement. LA DREPA en quelques chiffres pour 2024, c'est :

- Rédaction d'une trentaine de lettres d'opinion ;

- Productions de six mémoires sur différents projets de loi ;
- Rédaction de plus de quinze commentaires sur des changements règlementaires ;
- Plus de quarante rencontres de coordination de plusieurs tables de travail ;
- Une quinzaine de présentations à différentes instances ;
- Rédaction de quatre résolutions pour le Congrès général de l'Union de 2024.

Le volet économie et commerce vise des dossiers tels la sécurité du revenu, la fiscalité municipale, le commerce international et l'énergie.

Le volet environnement et aménagement inclut des dossiers touchant le plan d'agriculture durable, le lac Saint-Pierre, la biodiversité, le règlement sur les exploitations agricoles, agrisolutions climat, le laboratoire vivant, le transport des véhicules agricoles, la faune, la LPTAA et la PNAAT.

Le volet mise en marché et aide aux groupes concerne la Loi sur les produits alimentaires du Québec, les accords commerciaux, les marchés de proximité, l'étiquetage des produits, la Politique bioalimentaire du Québec, l'accompagnement aux producteurs de lapins, aux apiculteurs, aux producteurs de grains biologiques, aux producteurs de lait biologique et aux producteurs de fraises et framboises. Ça comprend également le volet santé animale, la production biologique et la production horticole.

Pour terminer, le volet comptabilité et fiscalité a offert un appui à la FRAQ concernant la Loi de l'impôt sur le revenu afin de faciliter les transferts d'entreprise, a fait des représentations au niveau de la Loi sur la taxe pour les logements sous-utilisés et est en appui aux fiducies REM et UPA-Fondation.

Quelques questions sont adressées à madame Bouffard. L'implication de la DREPA au niveau de la réciprocité des normes ? Du travail constant est fait avec les spécialités notamment les PLQ et les EVQ. Ça prend des plaintes pour agir et intervenir dit-elle.

Une mention sur les plastiques agricoles, qu'il y aurait un plastique d'emballage fait à base de maïs qui est biodégradable. Une avenue potentiellement intéressante.

Les gains obtenus par les manifestations agricoles en Europe ? Madame Bouffard répond que ces manifs sont principalement liées à la hausse importante des normes environnementales et que les autorités ont reculé quelque peu sur certaines mesures sans plus.

Une question, comment on peut aider la DREPA à aider les producteurs et productrices ? L'élément essentiel mentionne-t-elle est le partage de l'information.

L'application des règlements municipaux versus provinciaux en environnement ? Sur ce point, elle fait référence au PL 85 soit la Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau règlementaire et administratif.

L'utilisation des médicaments au Québec versus les États-Unis où c'est plus permissif. Du travail est actuellement fait au niveau de la réciprocité des normes et ce, même au niveau de l'usages de médicaments pour animaux.

Monsieur Martin Marcouiller remercie madame Bouffard pour sa présence à notre AGA et fait le constat de l'immense travail fait par la DREPA pour la défense des droits des producteurs et productrices et ainsi espérer la viabilité de l'agriculture.

\*\*\*\*\*

On ajourne la rencontre pour la période du dîner à 12h00 et la réouverture de la rencontre se fait à 13h10

\*\*\*\*\*

## 11. CONFÉRENCE DE MONSIEUR FRÉDÉRIC LAURIN, PhD ÉCONOMIE, PROFESSEUR UQTR

Madame Émilie Bolduc présente monsieur Frédéric Laurin, PhD Économie, professeur à l'UQTR.

Monsieur Laurin présente sa conférence *Les secteurs porteurs de l'économie d'une région. Comment les identifier ? Quelles logiques ?*

Sa conférence porte sur les éléments suivants :

- La croissance économique
  - Croissance en valeur plutôt qu'en volume par :
    - ✓ L'augmentation des ressources
    - ✓ Les gains de productivité
    - ✓ L'innovation
    - ✓ La recherche et développement
    - ✓ La valeur ajoutée
    - ✓ La différenciation de produit
- Les pôles de compétitivité
  - Synergie et coopération
  - Relations verticales
    - ✓ Proximité locale
    - ✓ Diversité des sous-traitants / fournisseurs
    - ✓ Renforcer les structures industrielles régionales
- L'écosystème entrepreneurial
  - Barrières à la croissance des PME (ressources limitées en termes de ressources humaines, d'équipements coûteux, de connaissances, de capacités d'innovation, etc.)

- L'apport du capital social (communauté entrepreneuriale des institutions telles cegep, université, institution financière, institution publique, centre de recherche, etc.)
- La compétition versus la coopération
- Les caractéristiques des pôles
  - La filière en termes d'innovation, de relations industrielles, de masse critique, d'expertises locales, de réseautage, de main d'œuvre spécialisée, etc.

Tout ce concept économique s'applique également en agriculture et cela devient encore plus évident dans un contexte de mondialisation des marchés, de compétitivité des produits, de réciprocité des normes et de gestion des entreprises agricoles.

Monsieur Laurin termine sa conférence en faisant allusion aux tarifs douaniers en se questionnant sur la réelle valeur ajoutée des tarifs et des conséquences sur les importations, exportations, la recherche des meilleurs sous-traitants et fournisseurs dans le monde pour se doter d'une gestion stratégique des approvisionnements.

Quelques questions sont adressées à monsieur Laurin notamment sur l'intelligence artificielle. Monsieur Laurin répond que ces investissements ne pas sont nécessairement pour la recherche et développement mais davantage dans le développement de serveurs pour faire fonctionner des équipements tels les ordinateurs. Les impacts des tarifs douaniers ? La réponse est que ces tarifs seront néfastes pour tous les secteurs d'économie. Comment convaincre les décideurs de supporter l'agriculture pour qu'elle devienne un secteur de production porteur d'avenir ? Selon lui, tout réside dans le partage de l'information auprès des décideurs pour les convaincre de l'importance du secteur agricole.

Monsieur Martin Marcouiller remercie monsieur Laurin pour sa présence et sa présentation à notre AGA.

## **12. MOT DU REPRÉSENTANT DE LA CONFÉDÉRATION, MONSIEUR MARTIN CARON, PRÉSIDENT GÉNÉRAL**

Monsieur Martin Marcouiller invite monsieur Martin Caron à s'adresser à l'assemblée.

Monsieur Caron débute son allocation en adressant des remerciements à monsieur Denis Gauthier qui fut président de l'UPA Mékinac pendant de nombreuses années et fier ambassadeur de l'UPA en Mauricie. Il félicite monsieur Réjean Gervais pour ses trente-six (36) années de service au sein de la fédération régionale. Une telle loyauté est digne de mention et lui souhaite une belle retraite qui est bien méritée. Il termine ses

remerciements en soulignant les dix (10) années du directeur régional à la tête de l'UPA Mauricie.

Il mentionne que les entreprises agricoles sont des PME qui sont vecteurs du développement économique de toutes les régions du Québec. Un dollar dépensé en agriculture représente une retombée de 61¢ au niveau régional. Ces investissements peuvent être impactés par l'actuelle guerre commerciale provoquée par le président américain qui, pour l'instant, sera d'une durée indéterminée. Une force pour le Québec est que 50% des aliments produits ou transformés le sont dans la province.

Concernant l'avenir de la gestion de l'offre, monsieur Caron mentionne qu'il faut la protéger et que toutes concessions dans d'éventuelles négociations de l'ACEUM seront inacceptables. Il nous informe que 71% des producteurs laitiers américains engagent des travailleurs illégaux, faute de pouvoir rémunérer adéquatement les travailleurs en règle. Ça représente la situation très précaire de ces producteurs qui sont inquiets avec la stratégie de déportation des travailleurs illégaux par le président Trump.

Au niveau des dossiers chauds, il mentionne le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) où la nouvelle loi contient des éléments avantageux pour l'agriculture tels les périodes d'épandage, des éléments à améliorer notamment les cours d'eau et les bandes riveraines mais que d'autres articles pourraient affaiblir la protection des terres agricoles. Dans le dossier du littoral du lac Saint-Pierre, des rencontres sont à venir avec le MAPAQ dans un premier temps et d'autres avec le MAPAQ et le MELCCFP ultérieurement. Il faut travailler des solutions gagnantes pour les producteurs et productrices agricoles.

La nouvelle LPTAA (PL 86) procurent des gains pour le secteur agricole mais certains éléments demeurent inquiétants surtout la catégorisation des MRC qui pourrait donner accès aux terres agricoles pour les MRC défavorisées afin d'accroître leur périmètre urbain et obtenir des revenus fonciers supplémentaires.

Plusieurs questions sont adressées au président général. On demande à monsieur Caron qu'est-ce qu'on doit faire pour faire contrepoids à monsieur Sylvain Charlebois concernant ses articles désobligeants sur l'agriculture québécoise ? Monsieur Caron rétorque que certains articles trouvent réplique de la part de l'Union mais il faut éviter de toujours lui répondre car cela pourrait lui donner une visibilité non méritée.

Plusieurs commentaires sont émis concernant le MELCCFP et les nombreuses exigences requises dans plusieurs champs d'activités. Les participants aimeraient qu'un représentant du ministère puisse être présent lors de tels rassemblements pour répondre aux questions et expliquer les conditions requises à l'exécution de travaux (cours d'eau, drainage, etc.).

Il est mentionné que, depuis le 1<sup>er</sup> avril, le Québec est désavantagé versus le reste du Canada avec l'abolition de la taxe carbone dans les autres provinces. Monsieur Caron

explique qu'au Québec, c'est le marché du carbone qui prévaut et qu'aucune exemption n'est prévue à court terme, ce qui provoque un déséquilibre sur le prix du diesel et du propane par exemple. La taxe provinciale sur le carburant représente un montant de 19¢ au Québec en comparaison avec 9¢ en Ontario. Autre exemple d'un désavantage au Québec. Il faut, souligne-t-il, poursuivre le travail et les représentations pour bénéficier des sommes versées au fonds vert et réinvestir ces montants en agriculture. Les producteurs et productrices versent environ 80 M\$ dans ce fonds annuellement.

Autre question concernant le fardeau administratif. Le président répond que, sur cent (100) demandes d'allègement, quatorze (14) sont réglées et que le travail se poursuit notamment au niveau des amas aux champs, du REA et des bandes riveraines. L'Union a exprimé sa volonté que, d'ici la fin avril, deux dossiers supplémentaires puissent être réglés et que les autres demandes soient finalisées pour la fin juin 2025.

Monsieur Martin Marcouiller remercie monsieur Caron pour son allocution et sa présence à notre AGA.

### **13. MOT DU PRÉSIDENT RÉGIONAL – MONSIEUR MARTIN MARCOUILLER**

Monsieur Martin Marcouiller fait un retour sur l'année 2024 où des dossiers chauds ont été traités à la fédération régionale. Il cite le dossier de TES Canada (protection des terres cultivables) et la mobilisation qui s'en est suivie, la manifestation en lien avec la situation de l'agriculture au Québec et fait allusion à la solidarité démontrée en Mauricie et l'obtention du programme d'aide de 233,6 M\$ du Gouvernement du Québec.

Pour 2025, il faut continuer dit-il. Il faut rester forts et unis et continuons à se mobiliser pour défendre nos droits et les intérêts des producteurs et productrices et ainsi espérer une agriculture saine, rentable et pérenne.

Se dit très heureux que la Mauricie a repris la pole position au provincial sur le taux d'adhésion des membres à l'Union. Il félicite les ambassadeurs pour leur travail soutenu.

Monsieur Marcouiller remercie les administrateurs de la fédération pour leur dévouement et le travail démontré au traitement des dossiers. Il remercie également les élus du conseil exécutif pour leur collaboration et engagement. Il remercie plus spécifiquement monsieur Denis Gauthier qui a récemment tiré sa révérence et pour sa précieuse contribution tant à la présidence de l'UPA Mékinac que son siège occupé au conseil exécutif. Un merci sincère aux employés pour l'engagement démontré à la fédération régionale et aux producteurs et productrices agricoles.

Il fait mention du départ à la retraite de monsieur Réjean Gervais. Il mentionne la grande sagesse, l'engagement et la loyauté de monsieur Gervais envers les producteurs et productrices et notre organisation. Merci d'avoir consacré trente-six (36) années à l'agriculture en Mauricie.

Il fait également mention du départ à la retraite du directeur régional et spécifie le travail d'équipe entre le président et le directeur; une belle complicité s'étant développée au cours des années.

#### 14. TIRAGE DES PRIX DE PARTICIPATION

Pour le tirage des prix de présence, on mentionne qu'une personne ne peut gagner qu'un seul prix.

- **Tirage de deux certificats cadeaux offerts par le Réseau Agriconseils Mauricie (250\$ chacun),** dont un prix réservé à la Relève: Monsieur Martin Marcouiller est invité à faire le tirage de deux certificats-cadeaux de 250\$ chacun en services-conseils d'un professionnel accrédité par le Réseau parmi les producteurs(trices) présents. Les gagnants sont messieurs Raphaël Grenier-Damphousse (Relève) et Yves Lamy.
- **Tirage de deux certificats cadeaux en services-conseils de la Fédération de l'UPA de la Mauricie ou du SCF Conseils Mauricie Inc. (250\$ chacun),** dont un prix réservé à la Relève: Monsieur Martin Marcouiller est invité à faire le tirage de deux certificats-cadeaux en services-conseils de la fédération régionale ou du SCF Conseils Mauricie Inc. d'une valeur de 250\$ chacun parmi les producteurs(trices) présents. Les gagnants sont messieurs Thomas Leblanc (Relève) et Emmanuel Kelhetter.

#### 15. MOT DE LA FIN

Monsieur Martin Marcouiller remercie tou(te)s les participants(es) pour s'être déplacé(e)s à notre assemblée générale annuelle et constate la belle prospérité de notre organisation. Il se dit conscient que de belles choses se font en Mauricie.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, madame Hélène Champagne propose la levée de l'assemblée à 15h30. Madame Patricia Claveau appuie cette proposition et c'est unanime.

---

Martin Marcouiller, président

---

Stéphane Tremblay pour  
Sylvain Samuel, secrétaire